

A 2 AUTO
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : ZA Les Grandes Vignes 70150 MARNAY
798 911 541 RCS VESOUL

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 22 JUIN 2026

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Arnaud BEY,**
demeurant 11 Q Chemin de la Montée, 25320 GRANDFONTAINE,
titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Stéphane CAMELOT,**
demeurant 5 rue du Château , 25870 CHATILLON LE DUC,
titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Anthony JACQUOT,**
demeurant 1 rue Saint-Christophe, 25770 SERRE LES SAPINS,
titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A 2 AUTO désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A 2 AUTO et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

CONSULTIS AUDIT
Madame Emilie MOUTAUD
2 Rue Jules Emile Zingg 25 400 EXINCOURT
RCS BELFORT 819 840 059

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à

l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

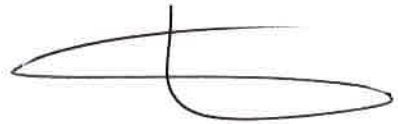
Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à MARNAY
Le 22 juin 2026

Monsieur Arnaud BEY



Monsieur Stéphane CAMELOT



Monsieur Anthony JACQUOT

